

Compte rendu CED du 25 janvier 2018

En présence de : Guillaume BOURGEOIS CRIHAM), Nadine DIEUDONNE-GLAD (HERMA), Fanny ESCURE (assistante ED Limoges), Susan FINDING (MIMMOC), Isabelle GADOIN (FORELL B), Charles GARCIA (CESCM), Jérôme GREVY (directeur de l'ED Humanités), Gilles MARMASSE (MAPP), Isabelle MICHAUD (assistante de l'ED SLPLC), Laurence PRADELLE (directrice adjointe de l'ED Humanités), Marine REMBLIERE (représentante suppléante des doctorants de Poitiers), Jean-Christophe TEMDAOUI (représentant des doctorants de Poitiers), Jean-Luc TERRADILLOS (EMF), Elise VERNEREY (représentante des doctorants de Poitiers), David WATERMAN (ED La Rochelle).
Excusés : Martin AURELL (CESCM), Patric CLANET (EESI), Pascaline DACCORD, Emmanuel FALQUE (ICP), Sylvie HANOTE (FORELL B), Cécile QUINTANA (ITEM-CRLA)

L'ordre du jour est :

- * les dernières demandes d'admission, d'inscription, de césure et d'abandon ;
- * comités de suivi individuel : bilan et procédure ;
- * le nouveau règlement des études de l'École Doctorale ;
- * les formations doctorales 2018-2019 ;
- * questions diverses.

Les documents suivants sont distribués aux membres du conseil :

- * Liste des doctorants de Poitiers : problèmes divers (réinscriptions, abandons) ;
- * L'ancien règlement des études de l'ED LPAH, pour corrections nécessaires en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.

I- Examen des admissions, réinscriptions, abandons et césures

- Site de Poitiers : validation par le CED de 12 abandons (demandes de l'intéressé, de sa direction ou constat de l'École doctorale) et 2 demandes de césure.
 - Site de Limoges : L. Pradelle précise que les inscriptions à Limoges étant possibles jusqu'au 30 mars, de nouvelles demandes pourront être examinées lors du prochain CED.
- * 13 demandes d'admission en doctorat étudiées et validées par le Conseil.
- * 1 demande d'inscription en 4^{ème} année (doctorant ayant bénéficié d'un contrat doctoral), étudiée et validée.

* 1 demande d'inscription en 6^{ème} année (doctorante ayant bénéficié d'un contrat doctoral), étudiée et validée.

* 3 abandons validés (avec demande de lettre des directeurs argumentée pour archivage pour l'une des doctorantes).

* 4 demandes de césure étudiées et validées.

J. Grévy souligne l'importance de la vigilance du futur directeur lors d'une première inscription : dans le but de limiter les abandons ultérieurs, ce dernier doit s'assurer (dans la mesure du possible) que le candidat est en mesure de poursuivre une thèse et que le sujet est clairement défini et circonscrit. Dans les bilans comme dans les « négociations » avec les ED des sciences exactes, la capacité à conduire un doctorant jusqu'à la soutenance est plus importante que l'affichage d'effectifs pléthoriques.

Rappel : Inscrits en 2016/2017 (Poitiers et Limoges)

- ✚ 185 inscrits à Poitiers
- ✚ 76 inscrits à Limoges
- ✚ 261 inscrits sur les deux sites
- ✚ 15 abandons à Poitiers
- ✚ 3 abandons à Limoges

II- Comité de suivi individuel des doctorants

Rappel de J. Grévy : bien distinguer entre CS Thèse et CS Individuel. Il ne s'agit pas d'une pré-soutenance mais d'un entretien visant à s'assurer que le doctorant bénéficie de bonnes conditions pour poursuivre son travail de recherche. Le CSI doit produire un compte rendu pour l'inscription en troisième année de thèse. En cas de difficultés rencontrées par le doctorant, un entretien médiation est prévu avec le directeur/la directrice de l'Ecole doctorale.

Les représentants des doctorants demandent à être prévenus plus tôt de la tenue de leur CSI et réclament une meilleure explication concernant son organisation (notamment sur le site).

L. Pradelle fait part d'une demande des collègues de Limoges de transformer les modalités d'organisation du CSI, pour revenir à une organisation proche de celle qui avait lieu auparavant : entretien de tous les doctorants de deuxième année devant les trois directeurs des laboratoires de Limoges (CRIHAM, EHIC, FrED), lors de journées banalisées (étant bien entendu que si l'un des doctorants avait pour directeur l'un des experts, ce dernier se retirait, pendant l'entretien).

Il est rappelé que les CSI sont menés par des Enseignants Chercheurs (titulaires ou non de l'HDR). Dans la mesure du possible, le CSI est composé d'EC non spécialistes du sujet de la recherche.

Après discussion, le CED décide :

- 1) que l'École doctorale proposera en juin de chaque année deux journées consacrées aux CSI ;
- 2) que les CSI seront organisés conjointement par l'ED et les directeurs de labo (ou leurs délégués) ;
- 3) que les laboratoires peuvent organiser leurs CSI selon leurs habitudes (lieu et moment), l'impératif étant qu'ils communiquent en temps et en heure à l'école doctorale la liste des doctorants concernés par ce CSI.

III- Les formations doctorales :

J. Grévy rappelle la spécificité de chaque formation : professionnalisante (UCLdV)/thématique (ED)/disciplinaire (laboratoire).

Concernant les formations thématiques qui sont organisées par l'ED : J. Grévy rappelle que, à ce titre, elles sont interdisciplinaires : les JT du 22-23 mars 2018, ayant pour thème : « Construire/déconstruire ». Une équipe a élaboré l'appel à communications et recueilli les propositions, que le comité scientifique doit prochainement expertiser.

J. Grévy et J.-C. Temdaoui reviennent sur la qualité de la JT du 17 janvier sur les Humanités numériques, organisées en partenariat avec l'Espace Pierre Mendès-France. Plus d'une cinquantaine de doctorants étaient présents. Certains ont pu s'investir dans la présentation des participants. La journée va être mise en ligne sur UP TV.

Une autre initiative a été mise en place en partenariat avec l'EMF. Les doctorants sont invités à faire connaître leurs recherches en cours. J.-L. Terradillos explique les enjeux (accompagnement du doctorant sur la méthodologie, valorisation de la recherche scientifique) et les pratiques du partenariat avec la revue *L'Actualité* (pour laquelle M. Remblière a déjà rédigé un article sur le thème « Le corps grec » que l'on peut trouver publié en ligne sur le site internet de la revue *L'actualité Nouvelle-Aquitaine*. Un lien sur la revue « Actualités » sera ajouté sur le site des écoles doctorales.

Les laboratoires sont invités à faire des propositions de formation qui puissent concerner l'ensemble des doctorants du secteur SHES.

IV- Le nouveau règlement des études doctorales

L. Pradelle fait part d'une demande d'une collègue de Limoges concernant les devoirs d'un directeur qui ne pourra plus suivre un doctorant soit parce qu'il est nommé dans une autre université et quitte son laboratoire de rattachement, soit parce qu'il est sur le point de prendre sa retraite : il serait bienvenu que ces directeurs assurent un nouveau directeur de thèse à leur doctorant (pour éviter que celui-ci se retrouve soudain sans directeur).

Le CED examine la première partie du règlement des études. La deuxième partie sera examinée lors de la prochaine réunion.

La question de la validation de la formation est soulevée (en heures ou en crédits). J. Grévy saisira la Comue de ce problème.

Le conseil du 25 janvier 2018 de l'école doctorale Humanités prend fin à 17h30.

La date du prochain CED a été fixée au 21 juin (sous réserve).